

Procès-verbal N°5 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 27 Août 2026
À :	14h00
Présidence :	PO : Mr Bernard PERIS
Présents :	Mme Cendrine MENUJIER, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	M. Jean Pierre RIEU

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°4 de la réunion du Jeudi 20 Août 2026.

COUPE ANDRÉ GRANIER 2026/2027 – COUPES DES « RESERVES »

✓ **Suite au mail du Président de Bagard nous informant du retrait de leur équipe réserve de la Division 4 Poule A, l'organisation de la Coupe A.Granier est modifiée.**

- 48 Équipes engagées en 2026/2027.
- 2 D1 – 8 D2 – 20 D3 – 18 D4.
- Les clubs de D1 et D2 entreront en compétitions en 1/16^{ème} de Finale.
- 38 Clubs disputeront le tour de cadrage.

✓ La Coupe André Granier est ouverte aux clubs ayant une équipe réserve disputant une compétition Senior du District Gard Lozère (Art 4 du règlement de la Coupe André Granier). Seules ces équipes en tant que tel peuvent participer à la coupe A. Granier.

Les rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si plus d'une division les séparent, la rencontre est alors inversée (Art 5. Alinéas 5.1/c du règlement de la Coupe André Granier).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de 5 tirs au but minimum (Art 6. Alinéas 2 du règlement de la Coupe André Granier).

Cadrage :

Le 20 Décembre 2026

- 16 Matches disputés par 32 clubs + 6 clubs exempts.

Participeront à ce tour :

- 18 clubs de D4.
- 20 clubs de D3.



1/16^{ème} de Finale :
Le 10 Janvier 2027

➤ 16 Matches disputés par les 16 vainqueurs du cadrage + les 6 clubs exempts + les 10 clubs de D1-D2 soit 32 équipes.

1/8^{ème} de Finale :
Le 28 Février 2027

➤ 8 Matches disputés par les 16 vainqueurs des 1/16^{ème} de Finale.

1/4 de Finale :
Le 28 Mars 2027

➤ 4 Matches disputés par les 8 vainqueurs des 1/8^{ème} de Finale.

1/2 Finale :
Le 25 Avril 2027

➤ 2 Matches disputés par les 4 vainqueurs des 1/4 Finale.

FINALE : Le Jeudi 6 Mai 2027.

Le tirage au sort intégral du tour de cadrage non géographique sera effectué le Jeudi 9 Décembre 2026 à 15h00 au siège du District Gard Lozère.

Mutés Supplémentaires – Equipe de Féminine

Par application de l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie

« Article 46 : Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire [...] »

2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son District d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe. »

Voici la liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire à ce titre :

Club	Equipe bénéficiaire
U.S. Salinières Aigues Mortes	Séniors D1
All Five Académie	Séniors D2
ES Suménoise	Séniors D1
US Monoblétoise	Séniors D1

CHAMPIONNAT SENIORS - MODIFICATION

Dépt 4 :

✓ Suite au mail du président de Bagard nous informant du retrait de son équipe réserve Bagard 2 du Championnat D4 Poule A.



- ✓ *La commission CCS et le Président du District Gard Lozère décident de positionner l'équipe de Ribaute les Tavernes 2 en lieu et place de l'équipe de Bagard 2.*

Dépt 3 :

- ✓ *Suite au mail du club de Chusclan Laudun nous informant du retrait de son équipe 2 en Championnat D3 Poule A, le FC RODILHAN 2 prend donc la place de Chusclan, le calendrier de la D3 A et D4 C est modifié en conséquence*
- ✓ *Néanmoins la commission précise qu'à compter de ce jour plus aucune modification de poule ne sera autorisé pour quelques motifs que ce soit.*

CHAMPIONNAT SENIORS – COMPOSITION DEFINITIVES DES POULES

Dépt 3 Poule A (12 clubs)

1. BARJAC ES 2
2. CALVISSON 1
3. CHAMBORIGAUD AS
4. RODILHAN 2
5. FC VAL DE CEZE 2
6. FC ST CHAPTES 1
7. MOUSSAC FC 2
8. PONTIL PRADEL 1
9. QUISSAC GC 1
10. RIBAUTES TAVERNES 1
11. ST HILAIRE LA JASSE 2
12. ST PAULET ST JULIEN 1

Dépt 4 Poule A (12 Clubs)

1. F.C CALVISSON 2
2. F.C SALINDRES 2
3. F.C. VATAN 2
4. F.C UZES 1
5. F.C BOISSET ET GAUJAC 1
6. S.O CALMETOIS 1
7. E.F. VÉZENOBRES CRUV 2
8. F.C SAINT CHAPTES 2
9. F.C LANGLADE 2
10. U.S VESTRIC 1
11. S.S.B. LA GD COMBE 2
12. F.C RIBAUTES TAVERNES 2

Dépt 4 Poule B (11 Clubs)

1. INDEPENDANTE DE PONT 30 1
2. R.C ARAMONAI 1
3. F.C ST QUENTIN 1
4. F.C ST GERVASY 1
5. E.S THÉZIER 2
6. NIMES EST FUTSAL 1
7. U.S. PUJOLAISE 2
8. F.C POULX
9. F.C. CANABIER 2
10. F.C FOURNES 1
11. JEUNESSE MAHORAISE NIMES



Dépt 4 Poule C (11 Clubs)

1. E.S. 3 MOULINS 1
2. ZEPHYRS CONGENIES 2
3. C.O. SOLEIL LEV. NIM 2
4. J.S.O AUBORD 2
5. F.C VENEJAN 1
6. F.C BAGNOLS PONT 3
7. J.S CHEMIN BAS D'AVIGNON 3
8. U.S VESTRIC 1
9. U.S BOUILLARGUES 1
10. F.C MONTFRINOIS 1
11. GALLIA C. QUISSACOIS 1

➤ **La composition des poules est soumise à la validation par les commissions :**

✓ ***Financières suivant l'article 28 des RG du District Gard-Lozère.***

✓ ***Statuts et règlements (dossier en instance).***

✓ **Le Championnat de D4 est composé de Deux poules de 12 équipes (A et C) et d'une poule de 11 équipes (B).**

CHAMPIONNAT SENIORS - COMMUNIQUÉ

✓ Le Président du District Gard Lozère M. Fernand D'ANNA précise qu'à compter de ce jour plus aucune modification de poule ne sera autorisé pour quelques motifs que ce soit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre RIEU

Po : Bernard PERIS

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER

